

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 décembre 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Jean Zahno, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pierre Scherb, Jacques Pagan, Jean-Luc von Arx, Pascal Spuhler et Natacha Buffet-Desfayes: «Pour une municipalité pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers (bis)».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant que:

- le 19 mars 2014, le Conseil municipal a accepté la motion M-1061, «Pour une Ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers», visant à mieux informer les étrangers sur leur droit de vote au niveau communal, en lien avec le Bureau de l'intégration des étrangers;
- le département des finances et du logement a ainsi édité, le 29 avril 2015, une brochure d'information, *Ma commune, mes droits politiques: un guide pour mieux comprendre la citoyenneté*, adressée à 8000 électeurs étrangers ainsi qu'à des maisons de quartier, des bibliothèques municipales et des associations. Il a aussi indiqué, dans sa réponse à la motion M-1061, que des projets seraient menés ou soutenus par le pôle Egalité et diversité du Service Agenda 21 – Ville durable;
- toutefois, selon l'Office cantonal de la statistique, il y avait 37 093 électeurs étrangers en Ville de Genève au 31 décembre 2014;
- le Programme d'intégration cantonal, en cours de rédaction, prévoit un renforcement de la collaboration entre le Canton et les communes pour ce qui est de la promotion de l'intégration des étrangers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de préciser quelles actions seront menées par le pôle Egalité et diversité et à quel prix;
- d'indiquer quelle action est menée de concert avec le Bureau de l'intégration des étrangers afin de sensibiliser les 37 093 électeurs étrangers en Ville de Genève.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis 2005, dans le canton de Genève, les personnes de nationalité étrangère qui résident depuis plus de huit ans en Suisse peuvent voter et élire leurs représentant-e-s au niveau communal. Cependant, leur participation aux scrutins municipaux demeure inférieure à celle des citoyen-ne-s suisses. Ainsi, lors des

élections communales de 2007, 2011 et 2015, la participation des résident-e-s de nationalité suisse oscillait entre 39,8% et 43,3%, alors que celle des résident-e-s de nationalité étrangère se situait entre 24,2% et 27,8%. Il est pourtant essentiel que l'ensemble de la population soit représenté lors des choix politiques.

En adoptant en 2014 une politique municipale en matière de diversité, et sa feuille de route y relative en 2016, le Conseil administratif a reconnu l'importance d'encourager activement la participation citoyenne de toutes et tous. Une étude de l'Université de Neuchâtel, intitulée «La participation des résidents étrangers aux élections municipales d'avril 2015 à Genève» et datant de 2016, montre que les personnes de nationalité étrangère s'identifient fortement à leur commune de résidence. De plus, la participation politique et citoyenne favorise l'intégration des personnes étrangères et la cohésion sociale au sein de la population. En tant qu'institution de référence pour les personnes étrangères, la Ville de Genève se situe ainsi à un échelon idéal pour mener des actions dans ce domaine.

De 2014 à 2016, suite à la motion M-1061, «Pour une ville de Genève pionnière en matière d'encouragement à l'intégration des étrangers», acceptée le 19 mars 2014 par le Conseil municipal et qui demandait au Conseil administratif d'entreprendre toute démarche utile afin d'informer les résident-e-s de nationalité étrangère de leurs droits électoraux municipaux, la Ville, par le biais du pôle Egalité et diversité du Service Agenda 21 – Ville durable, a mené et soutenu différents projets ayant trait à cette thématique. En 2014, elle a soutenu le projet «Vivre sa citoyenneté à Genève», mené par l'Université populaire albanaise. Le projet a consisté en une visite de l'Hôtel de Ville lorsque se tenait le Conseil municipal, ainsi qu'à organiser deux séances d'information au Palais Eynard, en présence de représentant-e-s des différents partis. En 2015, la Ville a édité la brochure explicative *Ma commune, mes droits politiques: un guide pour mieux comprendre la citoyenneté*, qu'elle a envoyée aux 8000 personnes de nationalité étrangère ayant acquis le droit de vote au niveau communal depuis 2011. Elle a également mis à disposition des partis politiques un matériel de vote fictif lors de la tenue de stands de campagne électorale. En 2016, elle a soutenu l'association Droits politiques pour les résident-e-s à Genève, qui a organisé une consultation populaire sur l'extension du droit de vote des personnes étrangères au niveau cantonal. La consultation visait à attirer l'attention du public sur l'importance de la démocratie, de la participation citoyenne et sur les possibilités d'accès aux droits politiques existants.

En 2017, la Ville a actualisé et réédité la brochure *Ma commune, mes droits politiques*, et lancé une action qu'elle entend désormais mener chaque année. Dans le cadre de la Semaine de la démocratie, organisée depuis 2015 par le canton de Genève, elle a envoyé la brochure *Ma commune, mes droits politiques* aux 3600 personnes de nationalité étrangère ayant obtenu le droit de vote durant les douze derniers mois, accompagnée d'une lettre d'invitation à l'événement

Qu’importe mon passeport, je vote en Ville de Genève!. L’événement consiste en une visite commentée du quartier Plainpalais-Jonction, qui présente des lieux qui ont été modifiés ou qui ne l’ont pas été suite à l’usage de droits politiques municipaux. La visite permet d’illustrer les effets concrets de la participation des citoyen-ne-s et des élu-e-s, en montrant quelle influence elles et ils peuvent avoir sur leurs lieux de vie. Outre informer et sensibiliser les participant-e-s au droit de vote, l’événement constitue un signal d’accueil fort à la population étrangère. Il permet de leur montrer qu’elles et ils sont les bienvenu-e-s au sein de la Cité et favorise leur intégration au sein de la commune. Lors de la première édition, 25 personnes ont participé à l’événement, qui a été très apprécié.

L’action sera ainsi réitérée en 2018, toujours dans le cadre de la Semaine de la démocratie. En plus des actions semblables à celles effectuées en 2017, une seconde visite sera également organisée, destinée cette fois spécifiquement à un public jeune (18 à 25 ans). En effet, le taux de participation électorale inférieur des personnes étrangères ne s’explique pas du fait que les personnes en question sont étrangères, mais du fait de leur statut socio-économique (essentiellement l’âge, le niveau de formation et le revenu). Par exemple, la population étrangère est proportionnellement constituée de personnes plus jeunes que la population ayant la nationalité suisse. Or, si l’on compare la même classe d’âge de ces deux populations, on constate que le taux de participation est semblable pour chacune d’elles (les personnes jeunes votent moins que les personnes plus âgées, qu’elles soient de nationalité suisse ou étrangère). De ce fait, il est intéressant de mener également des actions qui visent à augmenter la participation électorale de l’ensemble de la population, et en particulier des jeunes – quelle que soit leur nationalité –, et de ne pas se focaliser uniquement sur des actions destinées aux résident-e-s étrangers. Le budget pour l’ensemble du projet se situe en moyenne à 6000 francs par an.

En 2019, en prévision des élections communales qui auront lieu en 2020, il est prévu de revoir complètement la brochure *Ma commune, mes droits politiques*, afin que son contenu soit encore plus accessible au public visé.

L’intérêt de ce projet est qu’il permet d’informer systématiquement les nouveaux électeurs et électrices de nationalité étrangère de l’obtention récente de leurs nouveaux droits, de même qu’un public jeune. A terme, avec une action systématique de ce type, la grande majorité des électeurs et électrices de nationalité étrangère devraient avoir reçu au moins une fois une information officielle quant à leurs droits électoraux. Une action de ce type est à la fois plus efficace et moins coûteuse que, par exemple, un courrier envoyé à tous les électeurs et toutes les électrices de nationalité étrangère lors d’élections communales (environ 35 000 francs). Pour favoriser de manière efficace et durable l’augmentation de la participation électorale, les études sur la question montrent en effet qu’il est important de ne pas mener des actions de sensibilisation uniquement en période

de votation et d'élection. La visite guidée, qui se veut vivante et ludique, permet de donner aux personnes intéressées une image plus concrète du droit de vote. Les participant-e-s aux visites peuvent devenir à leur tour, en quelque sorte, des ambassadeurs et ambassadrices bien informé-e-s de l'importance et de l'intérêt de la participation politique.

Au niveau cantonal, ce projet s'intègre parfaitement dans le cadre du Programme d'intégration cantonal II (2018-2021) (PIC II) du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), qui vise notamment à encourager la participation politique des personnes étrangères. Ni le BIE, ni la Chancellerie d'Etat n'envoient un tel courrier systématique aux nouvelles électrices et nouveaux électeurs (qu'elles ou ils soient de nationalité suisse ou étrangère). L'action de la Ville dans ce domaine est donc complémentaire aux projets menés par ces deux entités.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La vice-présidente:  
*Sandrine Salerno*